

Exercice 1995 - Marché annuel de fournitures de signalisation verticale - Appels d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour les besoins en signalisation routière de la Ville, sont mis en place chaque année des panneaux de police, flèches directionnelles, plaques de rues et leurs supports pour un montant estimé entre 300 000 F et 700 000 F.

Il s'agit soit de signalisations nouvelles, soit de remplacement de signalisations vétustes, endommagées ou accidentées

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.